



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2024

2024-11-02

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

### Procurations :

Mme LECLOUX Aurélie, M. Pierre DUBOST

### Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PONCET Valérie

Date de convocation  
28/10/2024

### LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le prix des diverses locations communales, notamment la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les même tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

|                                                                            |       |
|----------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Habitants et résidents de la Commune                                     | 170 € |
| - Associations de la Commune à partir de la 2 <sup>ème</sup> manifestation | 170 € |
| - Hors Commune                                                             | 350 € |
| Petite salle réservée aux habitants de Bussy                               | 50 €  |
| Tous ces prix s'entendent électricité, gaz, lavage en plus                 |       |

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| - Arrhes réservation de la salle :           |              |
| Hors commune :                               | <b>100 €</b> |
| Habitants commune + résidences secondaires : | <b>50 €</b>  |
| Habitant commune, petite salle :             | <b>30 €</b>  |
| <br>Caution :                                | <b>500 €</b> |
| Caution sono :                               | <b>700 €</b> |

Chaque association de la commune a droit à une location gratuite dans l'année, quelque soit le type de manifestation. Les frais annexes restent facturés.

Le versement des arrhes à la réservation est toutefois maintenu et non remboursable en cas de désistement, il sera déduit sur le paiement des frais annexes.

Pour la fête patronale la location de la salle des fêtes est gratuite pour toutes les associations, seuls les frais annexes seront facturés.

Pour la manifestation du Téléthon la salle est mise à disposition gratuitement ainsi que les frais y afférant

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,  
le 05 Novembre 2024



La Secrétaire de Séance  
Valérie PONCET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Valérie Poncet.

Le Maire,  
Serge DERORY

Affichage fait le..... 12 NOV. 2024 ..... numériquement